Megu le 04 06 2015



SOCIETE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

RAPPORT ANNUEL POUR LA GESTION DE L'ANNEE 2014

Convocation À L'assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

« SOTIPAPIER »

Société Anonyme au capital de 26.105.500 Dinars

Siège social: 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain

Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous

Matricule fiscal: 0013751 D/A/M/000

CNSS: 82230-71

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER » sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2015 à 15 heures à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014,
- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs,
- Quitus aux membres du conseil d'administration,
- Nomination d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou désignation d'un nouveau,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

Pour/ le Conseil d'Administration

الشركة التونسية لصناعة الورق والورق المقوى

شركة خفية الاسم رأس مالها: 26.105.500 دينار

المقر الاجتماعي: 13، نهج ابن أبي ضياف، المنطقة الصناعية سان قوبان، مقرين الرياض، 2014- بنعروس

المعرف الجبائي: 0013751 D/A/M/000

معرف الضمان الإجتماعي: 71-82230

إستدعاء للجلسة العامة العادية

إن السادة المساهمين في الشركة التونسية لصناعة الورق والورق المقوى مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستنعقد يوم غرة جوان 2015 وعلى الساعة الثالثة بعد الزوال بنزل رمادة بلازا قمرت تونس وذلك للتداول حول جدول الأعمال التالى:

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2014،
- تلاوة التقارير العامة والخاصة لمراقب الحسابات لسنة 2014،
- المصادقة على الاتفاقيات المنتظمة طبقا للفصل 200 و 475من مجلة الشركات التجارية،
 - المصادقة على القوائم المالية لسنة 2014،
 - تبويب النتائج،
 - تحديد مقدار منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة،
 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة،
 - تسمية عضو بمجلس الإدارة،
 - تجديد مهام مراقب الحسابات أو تسمية مراقب حسابات جديد،
 - مسائل مختلفة
 - تفويض للقيام بالإجراءات القانونية.

عن/مجلس الإدارة

Rapport Annuel De Gestion De L'année 2014

Agenda

A	ctivi	té de la société en 2014	. 2
	1.1	Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société	. 2
	1.1	.1 Description de l'activité de la société en 2014	2
	1.1.	.2 Situation et performances de la société au cours des derniers exercices	5
	1.1.	.3 Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées	8
	1.1.	.4 Description des objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la currence	
	1.2	Évolution de la société et ses performances au cours des 5 dernières années	8
	1.3	Les indicateurs spécifiques par secteur.	8
	1.4 rappor	Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rt a été établi	9
	1.5	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	
	1.6	Activité en matière de recherches et développement	9
	1.7	Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers	9
2		Participations1	0
3		Actionnariat 1	0
	3.1	Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote	0
	3.2	Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale	0
	3.3	Le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération	0
1		Organes d'administration et de direction 1	1
	4.1	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration 1	1
	4.1.	Nomination des membres du conseil d'administration	1
	4.2	Comités spéciaux et rôle de chaque comité	1
5		Le titre en bourse	2
	5.1	L'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale1	2
	5.2	Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats	2
	5.3 exercic	Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers	
			4



Activité de la société en 2014

1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société

1.1.1 Description de l'activité de la société en 2014

La SOTIPAPIER « Société Industrielle du Papier et du Carton » créée en 1981 est spécialisée dans la production de papier Kraft et de papier Testliner et cannelure en Tunisie avec une capacité de production nominale de 60.000 Tonnes. La société a deux lignes de production : (i) Le papier pour sac Kraft réalisé à partir principalement de fibres vierges et destiné aux sacheries pour la fabrication de sacs grande contenance notamment pour l'emballage du ciment et (ii) les papiers Testliner et Cannelure destinés aux cartonneries pour la production de carton ondulé.

La SOTIPAPIER demeure leader sur le marché du papier Kraft avec une part de marché avoisinant les 85%, et la première société tunisienne sur le marché du Testliner et cannelure avec une part de marché estimée à 26%. En corollaire, la SOTIPAPIER produit également de l'énergie à travers un système de cogénération installé depuis 2007. A ce titre, la société a été la première unité industrielle en Tunisie à avoir mis en place un système de cogénération pour la production d'électricité et de vapeur.

La Sotipapier a poursuivi ses activités durant l'année 2014 autour de plusieurs axes :

- Le développement de la qualité de nos produits via des investissements ciblés, notamment l'installation de capteurs intelligents ultramodernes et online de contrôle qualité sur nos 2 lignes de production.
- ii) La définition et les études de projets concernant l'augmentation de la capacité de production de papier pour sacs, l'environnement et la sécurité.
- iii) La poursuite du renforcement de nos compétences via des recrutements ciblés et des programmes de formation adaptés.

L'année 2014 a été marquée par une relative stabilité de l'activité en terme de volumes, avec

- i) Une hausse vertigineuse du prix des matières premières (pâte à papier et vieux papiers) couplée avec une variation défavorable du taux de change face aux principales devises notamment l'USD et l'EUR;
- ii) Une hausse importante du prix de l'énergie (deux augmentations de plus de 10% chacune enregistrées au cours de l'année);
- Malgré la progression du chiffre d'affaires via des augmentations de prix, les augmentations de coûts considérables des facteurs de production (coût matière, énergie, coût main d'œuvre,..) ont impacté sensiblement la rentabilité de l'entreprise en 2014.



Compte de résultat (KDT)	2013	2014
Ventes	55 433	62 746
Croissance des ventes	14,5%	13,2%
Variation de stock	-696	2 303
Couts d'achats matières	25 678	30 968
Marge sur cout matière	30 451	29 475
%ventes	54,9%	47,0%
Autres achats	11 355	15 438
Marge brute	19 096	14 037
%ventes	34,4%	22,4%
Autres charges opérationnelles	3 507	3 306
Charges de personnels et éléments assimilables	3 843	4 016
EBE	11 746	6 715
%ventes	21,2%	10,7%
D&A	1 231	2 010
Résultat d'exploitation	10 515	4 705
%ventes	19,0%	7,5%
Charges financières nettes	-443	-572
Autres gains ordinaires	250	351
Produits des placements	385	91
Honoraires non récurrents	-168	0
Résultat avant impôts	10 540	4 574
%ventes	19,0%	7,3%
Impôt sur les bénéfices	1 777	845
Taux d'impôt	16,9%	18,5%
Résultat des activités	8 763	3 730
%ventes	15,8%	5,9%

1.1.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Sotipapier a atteint 62,7 millions de Dinars Tunisiens à fin décembre 2014, soit une hausse de 13,2% par rapport à l'année 2013 tel que détaillé ci-après :

1.1.1.1.1 Ventes de Papier Kraft

		2104	Variation
Vente de Kraft en Tonne	26 414	27 468	4,0%
Vente de Kraft en milliers de TND	37 821	43 875	16%
PMV (TND/Tonne)	1 432	1 597	11,5%

Les ventes de Kraft ont augmenté de +16% en passant de 37,8 millions de TND en 2013 à 43,9 millions de TND en 2014. Ceci est expliqué par :



- L'augmentation de +4% des ventes en quantité pour atteindre 27.468 tonnes vendues en 2014.
- Le PMV est passé de 1.432 TND/Tonne en 2013 à 1.597 TND/Tonne en 2014, suite à une augmentation du prix de vente réalisée en juillet 2014.

1.1.1.1.2 Ventes de Papier Testliner et Cannelure

			Variation
Ventes de Testliner (en Tonnes)			
Local	17 833	17 015	-4,6%
Export	4 134	5 029	21,7%
Total	21 967	22 044	0,4%
Ventes de Testliner (en milliers de TND)			
Local	12 593	13 057	3,7%
Export	2844	3 647	28,2%
Total	15 437	16 704	8,2%

La société a commercialisé 22.044 tonnes de Testliner et Cannelure en 2014 (+ 0,4%) dont 5.029 tonnes à l'export (+21,7%). Les ventes locales de Testliner et Cannelure sont passées de 12,6 millions de TND en 2013 à 13,1 millions de TND en 2014 (+ 3,7%). De même les exportations ont augmenté de 2,8 millions de TND en 2013 à 3,6 millions de TND en 2014 (+28,2%).

1.1.1.2 Coûts des matières premières

La Sotipapier a enregistré au cours de l'année 2014 une augmentation du coût du vieux papier (en local et en provenance de l'étranger) et du prix d'achat de la pâte à papier suite à un double effet de l'augmentation du cours international de la pâte à papier et de la dévaluation du TND face au USD au cours de l'année 2014 (-11.4%)1.

1.1.1.3 Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 4,5% pour atteindre 4,0 millions de TND en 2014 principalement suite aux augmentations légales, aux accords sociaux signés avec les salariés et au renforcement de l'équipe de direction par certains recrutements.

Le ratio de la masse salariale par rapport à la valeur des ventes en 2014 (6,4%) est en baisse par rapport à 2013 (6,9%)

1.1.1.4 Autres achats d'approvisionnement

Les autres achats d'approvisionnement ont augmenté de 36,0% pour atteindre 15,4 millions de TND principalement suite à l'augmentation du coût de l'énergie de 2,34 millions de dinars (+25%) consécutive à deux augmentations, de plus de 10% chacune, du coût unitaire enregistrées en janvier et mai 2014.

Une hausse des consommables et pièces de rechange a également été enregistrée au cours de l'exercice 2014 principalement due à la dévaluation du TND face à l'EUR.



¹ Source: www.oanda.com

1.1.1.5 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles ont diminué de -5,7% pour atteindre 3,3 millions de TND en 2014 provenant essentiellement de la diminution du coût d'entretien des turbines et des frais de location de matériel.

Ainsi, les hausses des différentes charges notamment le coût d'achat des matières premières et le coût de l'énergie ont entraîné une baisse de la marge d'EBE de 42,8% passant de 11,7 millions TND en 2013 à 6,7 millions TND en 2014. Le résultat d'exploitation a aussi diminué de 55,3% pour atteindre 4,7 millions de TND à la suite d'une augmentation des amortissements et provisions.

Suite à l'introduction en bourse de la Sotipapier au cours du mois de mars 2014, le taux d'imposition au titre de l'activité du Kraft est de 20% pendant 5 ans (30% en 2013), celui du Testliner et cannelure demeure inchangé à 10%. L'impôt à payer sur l'année 2014 est de 0,8 millions de TND.

Ainsi, le résultat net après impôt en 2014 est de 3,7 millions de TND. Le ratio de résultat net après impôt par rapport aux ventes est passé de 15,8% en 2013 à 5,9% en 2014.

1.1.2 Situation et performances de la société au cours des derniers exercices

1.1.2.1 Changements intervenus dans la structure

La société a connu l'arrivée de nouveaux actionnaires en mai 2012 dans le cadre d'un vaste programme d'institutionnalisation avec un objectif de continuer à améliorer la gouvernance, renforcer l'équipe dirigeante et initier un plan d'amélioration de l'outil de production. La société a connu l'arrivée d'un nouveau Directeur Général suivi d'un plan de recrutement de jeunes cadres au niveau des départements Achat, Environnement et Qualité, direction administrative et financière. D'autres recrutements sont en cours.

La Société a été introduite sur le premier marché de la Bourse de Tunis en mars 2014 via la cession au public de 40% du capital.

1.1.2.2 Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie nette

La trésorerie nette de la société est passée de 5,66 millions de TND en 2013 à -0,23 millions de TND en 2014, due principalement à la reconstitution des stocks de la pâte à papier passant de 2,3 millions TND en 2013 à 12,2 millions TND en 2014, aux dividendes versés et aux investissements réalisés sur fonds propres.

En milliers TND	2013	2014
Capitaux propres avant affectation	35 446	33 117
Passifs non courants	40	63
Capitaux permanents	35 486	33 180
Actifs non courants	7 087	8 580
Fonds de Roulement	28 399	24 600
Stocks	11 834	20 636
Clients et comptes rattachés	18 834	13 325
Autres actifs courants	448	1 971
Fournisseurs et comptes rattachés	5 822	8 726
Autres passifs courants	2 554	2 374
Besoin en Fonds de Roulement	22 739	24 832
Trésorerie Nette (Hors escomptes)	5 660	-232



1.1.2.3 Evolution de la rentabilité des capitaux propres

La rentabilité des capitaux propres est passée de 33% en 2013 à 13% en 2014 suite à la baisse du résultat de l'exercice 2014.

En milliers TND	2013	2014
Résultat net	8 763	3 730
Capitaux propres avant résultat	26 683	29 387
Rentabilité des capitaux propres	33%	13%

1.1.2.4 Ratio financiers

Malgré la baisse des marges de la société suite à l'augmentation des coûts des matières premières et des charges d'exploitation, la société a conservé l'équilibre de ses ratios de structure et de solvabilité.

Les ratios de liquidité ont été affectés suite à la reconstitution des stocks de pâte à papier, distribution des dividendes et aux investissements réalisés sur fonds propres.

A CONTRACTOR OF THE SECOND	2013	2014		
Ratios de Structure				
Actifs non courants/Total Bilan	16%	19%		
Stocks/Total Bilan	26%	46%		
Actifs courants/Total Bilan	84%	81%		
Capitaux propres avant affectation/Total Bilan	79%	74%		
Passif non courants/Total Bilan	0%	0%		
Passifs courants/Total Bilan	21%	26%		
Total Passifs/Total Bilan	21%	26%		
Capitaux permanents/Total Bilan	79%	74%		
Ratios de Gestion				
Charges de personnel/Revenus	7%	6%		
Résultat d'exploitation/Revenus	19%	8%		
Revenus/Capitaux propres avant affectation	156%	189%		
Ratios de solvabilité				
Capitaux propres avant affectation/Capitaux permanents	100%	100%		
Ratios de Liquidité				
Actifs courants/Passifs courants	403%	312%		
(Actifs courants - Stocks)/Passifs courants	276%	134%		
Liquidités et équivalents/Passifs courants	31%	2%		
Ratios de Rentabilité				
Résultat net /Capitaux propres avant résultat	33%	13%		
Résultat net /Capitaux permanents avant résultat	33%	13%		
Résultat net /Revenus	16%	6%		



1.1.2.5 Marge d'autofinancement

Baisse de -42,6% de la marge d'autofinancement entre 2013 et 2014 due essentiellement à la baisse du bénéfice net.

En milliers TND	2013	2014
Bénéfice net	8 763	3 730
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 231	2 010
Marge brute d'autofinancement	9 994	5 740

1.1.2.6 Distribution de dividendes

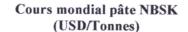
Le conseil d'administration réuni le 20 avril 2015 propose la distribution d'un dividende de 3.592.500 TND pour l'exercice 2014 ce qui se traduira par un dividende par action de 0,150 TND.

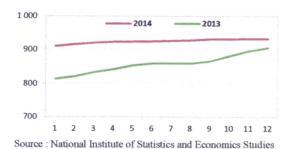
En TND	2013	2014
Résultat net	8 762 807	3 729 852
Nombre total d'actions	23 950 000	23 950 000
Bénéfice par action	0,366	0,156
Dividendes	5 987 500	3 592 500
Dividendes / action	0,250	0,150
Taux de dividendes en % de la valeur nominal	25%	14%

1.1.2.7 Evolution du marché d'approvisionnement

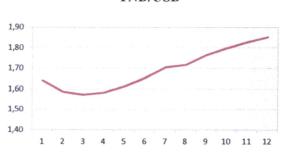
L'activité de la société est confrontée aux variations des coûts suivantes :

a) *Matières premières*: augmentation du coût et de la disponibilité des intrants de production, notamment la pâte à papier dont le coût est aussi impacté par la dévaluation du TND face à l'USD (-11,4%).





Evolution Taux de change 2014 TND/USD



Source: www.oanda.com



INSEE

b) *Energie*: Les hausses successives du coût du gaz et de l'électricité suite à la décision de l'Etat tunisien de supprimer progressivement les subventions (le prix de l'énergie a connu deux hausses en janvier et mai 2014 de 10% chacune).

1.1.3 Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées

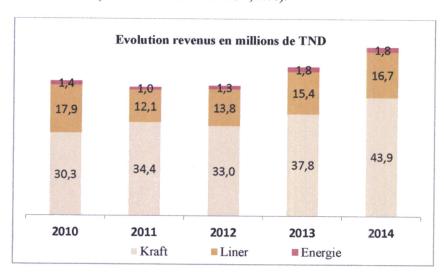
La société a réussi à améliorer la qualité de ses produits finis. La meilleure régularité de la qualité du papier Kraft est en particulier visible grâce à de nouveaux investissements. La société a aussi avancé dans le renforcement de l'équipe dirigeante via des recrutements ciblés.

1.1.4 Description des objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la concurrence

La société a réussi à conforter sa position de leader sur le papier Kraft et le papier Testliner et cannelure. Les investissements en cours de réalisation vont permettre à la société de renforcer sa position sur le marché et viser aussi des volumes plus importants à l'export.

1.2 Évolution de la société et ses performances au cours des 5 dernières années

Les revenus de la société ont augmenté avec un taux de croissance annuel moyen de 4,7% au cours des cinq dernières années pour atteindre 62,8 millions de TND en 2014. Cette croissance est surtout liée à la hausse des ventes du papier Kraft dont le chiffre d'affaire est passé de 30,3 millions de TND en 2010 à 43,9 millions de TND en 2014 (soit un TCAM 10-14 de 7,68%).



1.3 Les indicateurs spécifiques par secteur

La production de la société a diminué de -3% en 2014 surtout pour le papier Testliner et cannelure qui a enregistré une baisse de -7%. Les ventes ont augmenté de 13% portées notamment par les ventes locales de papier Kraft et de Testliner et cannelure. La société a réalisé un investissement de 3,3 millions TND.



Production Kraft	24 301	24 382	0%
Production Testliner et cannelure	22 259	20 593	-7%
I. Total Production (en Tonnes)	46 559	44 975	-3%
CA Kraft	37 821 539	43 875 183	16%
CA Testliner et cannelure	15 437 468	16 652 932	8%
CA énergie	1 776 090	1 819 830	2%
Autres	397 833	398 375	0%
II. Total Chiffre d'affaires (en TND)	55 432 930	62 746 320	13%
CA local	52 497 157	59 031 525	12%
CA export	2 935 773	3 714 794	27%
III. Investissements (en TND)	3 327 155	3 569 444	7%
Endettement à long et moyen terme			
Emprunts à moins d'un an			
Autres (découverts, escompte)	3 217 060	12 523 409	289%
IV. Endettement (en TND)	3 217 060	12 523 409	289%
V. Trésorerie (en TND)	5 660 161	-232 054	-104%

1.4 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

Le premier trimestre a été consacré à la préparation des investissements majeurs du mois de juin 2015 et qui concernent principalement la rénovation complète de la section de presses de la machine à papier pour sacs, le changement complet de la commande sectionnelle électrique ainsi que la réhabilitation de nos équipements de traitement des eaux. Le projet ERP est en phase de choix de l'intégrateur.

1.5 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Une augmentation substantielle des volumes de commande pour l'activité des papiers pour sacs sera entièrement supportée par l'augmentation de production résultant de nos investissements du mois de juin. Des sources de revenus supplémentaires seront ainsi générées. Un projet d'augmentation de la production de notre unité Testliner et cannelure est aussi envisagé afin de nous permettre un développement significatif de cette activité.

1.6 Activité en matière de recherches et développement

Des études sont entreprises afin de pouvoir améliorer les performances mécaniques de nos produits et ainsi diminuer nos coûts de production.

1.7 Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

Les méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers de l'exercice 2014 sont les mêmes utilisées au titre de l'exercice 2013.



2 Participations

Les participations détenues par la société sont restées constantes en 2014.

3 Actionnariat

3.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

La société a été introduite le 28 mars 2014 sur le marché principal de la Bourse de Tunis via la vente de 40% du capital à travers une Offre à Prix Ferme à 5 TND par action. Le capital de la société est constitué de 23 950 000 actions ordinaires comportant les même droits de vote et réparties comme suit :

Total	100,00%	100,00%
Public	0.00%	31,58%
CTKD	0,00%	5,01%
Han Lux	33,64%	10,93%
Han TN	18,18%	16,77%
Value Consulting	18,18%	16,77%
Groupe Hamrouni	30,00%	18,93%
Sotipapier	31/12/2013	31/12/2014

Total actions	23 950 000	23 950 000
Public	0	7 564 580
CTKD	0	1 200 000
Han Lux	8 047 200	2 618 660
Han TN	4 358 900	4 016 110
Value Consulting	4 358 900	4 016 111
Groupe Hamrouni	7 185 000	4 534 539
	31/12/2013	31/12/2014

3.2 Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale

Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées et ne peut, sous aucun motif, en être exclu. Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, il sera établi une feuille de présence contenant l'énonciation des noms et prénoms des actionnaires ou de leurs représentants, de leurs domiciles et du nombre d'actions leur revenant ou revenant aux tiers qu'ils représentent. Les assemblées générales des actionnaires se tiennent au siège social ou en tout autre lieu du territoire tunisien.

3.3 Le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 mai 2014 a autorisé le conseil d'administration à acheter et à revendre ses propres actions en bourse conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifiée par la loi n°99-92 du 17 août 1999 portant réorganisation du marché financier

Le contrat de régulation a été confié à l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs.



4 Organes d'administration et de direction

Les organes d'administration et de direction sont régis par les articles du chapitre 4 «Direction de la société » des statuts de la Sotipapier.

4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus.

4.1.1 Nomination des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de trois années. Ils peuvent être nommés par une assemblée générale extraordinaire si au cours de cette assemblée, un ou plusieurs administrateurs sont révoqués.

La durée du mandat des administrateurs désignés, pendant le cours du mandat des autres administrateurs, expire à la fin de celle des anciens administrateurs remplacés. Le renouvellement de la nomination d'administrateurs est possible.

Un salarié de la société peut être nommé membre au conseil d'administration à condition que son contrat de travail soit antérieur de cinq années au moins à sa nomination comme membre au conseil d'administration et qu'il correspond à un emploi effectif, Les modifications apportées au contrat de travail doivent être décidées par le conseil d'administration.

Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration. Lors de sa nomination, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Ne peuvent être membres du conseil d'administration :

- les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce.
- le fonctionnaire au service de l'administration.

4.2 Comités spéciaux et rôle de chaque comité

La société dispose d'un comité exécutif composé par les membres du conseil d'administration suivants :

Président : Mr. Lotfi Ayed

Membre : Jean-Guillaume Habay

Le conseil d'administration a mis en place le comité exécutif en tant qu'organe de réflexion, de conseil stratégique et d'assistance opérationnelle ponctuelle à la demande de la direction générale. Il a contribué à assurer la transition de la gestion suite au recrutement du nouveau Directeur Général. Le comité exécutif se réunit deux à trois fois par mois avec le Directeur Général et examine des questions transversales de toute



nature (sociale et organisationnelle, commerciale, investissements, projections financières et budgets, suivi de la performance mensuelle...) pour aider à la bonne marche de la société.

5 Le titre en bourse

5.1 L'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale

La cérémonie officielle de première cotation du titre Sotipapier a été organisée le 28 mars 2014 mais la première cotation n'a pu avoir lieu que le 1^{er} avril 2014 suite à une demande très importante pour le titre qui s'est traduite par deux réservations à la hausse successives de 18% par jour. Ainsi la première cotation du titre a été au prix de 7,610 TND. Depuis le prix de l'action a baissé pour atteindre son plus bas niveau le 26/02/2015 à 4,550 TND puis s'est redressé à 4,774 TND pendant la semaine du 13 avril 2015.

5.2 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserves et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'assemblée générale ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

S'il en existe, le solde est réparti entre tous les actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixés par l'assemblée générale, ou à défaut, par le conseil d'administration.



5.3 Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Les capitaux propres de la société ont atteint 33,1 millions de TND avant affectation des résultats de l'exercice 2014.

Q.V	upital cial	Sserve	ssultat		sultat 10	itres pitaux opres	sultat xercice	=
Soldes au 31/12/2011	19,700,000	1,850,000 ²	3,541,035	골 중 1	18,932	761,528	7,326,469	33,197,964
Affectation des résultats 2011(selon PV du 10/03/2012 telle complété par l'AGO du 16/04/2012 ³)		-,,	-,- 12,020		10,02	701,520	1,020,107	-
Réserves légales Résultats reportés		120,000	225,402	(1)	(18,932)		(120,000) (206,469)	-
Dividendes			(3,500,000)	. /	, , ,		(5,000,000	(8,500,000)
Prime de mise à niveau Résorption de prime de mise à niveau						(274,853))	(274,853)
Augmentation de Capital	2,000,000						(2,000,000	-
Résultat de l'exercice 2012) 8,476,494	8,476,494
Total des capitaux propres au 31/12/2012	21,700,000	1,970,000	266,437	-	-	486,675	8,476,494	32,899,605
Soldes au 31/12/2012 Affectation des résultats 2012(selon PV du 24/04/2013 Réserves légales Résultats reportés		200,000	58,994				(200,000) (58,994)	-
Dividendes							(5,967,500	(5,967,500)
Prime de mise à niveau Résorption de prime de mise à niveau						(249,332))	(249,332)
Augmentation de Capital	2,250,000						(2,250,000	-
Résultat au 31/12/2013							8,762,807	8,762,807
Total des capitaux propres au 31/12/2013	23,950,000	2,170,000	325,430	-	-	237,533	8,762,807	35,445,590

³L'AGO du 10/03/2012 ayant statué sur l'exercice 2011 a approuvé la distribution de dividendes pour un montant de 5 000 000 TND. L'AGO du 16/04/2012 a décidé de distribuer des dividendes complémentaires de 3500000 TND



²Les réserves et les résultats reportés de 2010 figurant dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 s'élevaient à 7192035 TND et correspondant à la somme de la réserve légale et des résultats reportés

QVI.	Capital Social	Réserve légale	Résultat	Résultat 2006	Résultat 2010	Autres apitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
Affectation des résultats 2013 Réserves légales Résultats reportés		225.000	394.807				(225.000) (394.807)	- -
Dividendes							(5.987.500	(5.987.500)
Prime de mise à niveau Résorption de prime de mise à niveau						(70.608)	,	(70.608)
Augmentation de Capital	2.155.500						(2.155.500	
Résultat au 31/12/2014							3.729.852	3.729.852
Total des capitaux								
propres au 31/12/2014	26.105.500	2.395.000	720.237	-	-	166.745	3.729.852	33.117.334

6 Contrôle des comptes

Le mandat du commissaire aux comptes, société Conseil Audit Formation-CAF-, membre de PwC, société d'expertise comptable, immatriculée au registre du commerce sous le n° B18895, matricule fiscal 024410T, arrive à terme avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice clos le 31 décembre 2014.



Rapport Général



Tunis, le 30 avril 2015

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton «SOTIPAPIER» 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société SOTIPAPIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 33.117.334 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 3.729.852 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOTIPAPIER au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société SOTIPAPIER eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri

États Financiers

BILAN SOTIPAPIER Arrêté au 31 Décembre 2014 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	2014	2 013
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	V.1	236 134	176 294
Moins Amortissements		-182 748	-176 294
		53 386	-
Immobilisations corporelles	V.2	51 854 340	48 520 297
Moins Amortissements		-44 726 869	-42 685 310
		7 127 471	5 834 987
Immobilisations financières	V.3	1 608 720	1 461 594
Moins Provisions	V.3	-210 000	-210 000
		1 398 720	1 251 594
Total des actifs immobilisés		8 579 577	7 086 581
Total des actifs non courants		8 579 577	7 086 581
ACTIFS COURANTS			
Stocks	V.4	20 896 980	12 157 181
Moins Provisions	•	-260 522	-322 991
		20 636 458	11 834 190
Clients et comptes rattachés	V.5	13 392 049	18 908 129
Moins Provisions		-66 951	-74 549
		13 325 098	18 833 580
Autres actifs courants	V.6	1 980 799	447 814
Moins Provisions		-10 000	-
		1 970 799	447 814
Placements et autres actifs financiers	V.7	54 628	3 769 681
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	198 376	2 901 703
Total des actifs courants		36 185 359	37 786 968
TOTAL DES ACTIFS		<u>44 764 936</u>	44 873 549

BILAN SOTIPAPIER

Arrêté au 31 Décembre 2014 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2 014	2 013
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital		26 105 500	23 950 000
Réserves légales		2 395 000	2 170 000
Résultats reportés		720 237	325 430
Autres capitaux propres		166 745	237 353
Total des capitaux propres avant le résultat de l'exercice		29 387 482	26 682 783
Résultat de l'exercice		3 729 852	8 762 807
Total des capitaux propres avant affectation	V.9	33 117 334	35 445 590
PASSIFS			
Passifs non courants			
Provision pour risques	V.10	62 751	40 650
Total des passifs non courants		62 751	40 650
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.11	8 726 262	5 821 917
Autres passifs courants	V.12	2 373 531	2 554 169
Concours bancaires et autres passifs financiers	V.13	485 058	1 011 223
Total des passifs courants		11 584 851	9 387 309
Total des passifs		11 647 602	9 427 959
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASS	SIFS	44 764 936	44 873 549

ETAT DE RESULTAT SOTIPAPIER

Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	VI.1	62 746 320	55 432 930
Total des produits d'exploitation		62 746 320	55 432 930
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks		2 302 898	-695 832
Achats de marchandises consommés	VI.2	30 968 085	
Achats d'approvisionnements consommés	VI.3		
Charges de personnel	VI.4		= = :
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.5	2 010 048	
Autres charges d'exploitation	VI.6	3 305 901	3 507 126
Total des charges d'exploitation		58 041 110	44 917 482
Résultat d'exploitation		4 705 210	10 515 448
Charges financières nettes	VI.7	-572 374	-442 881
Produits des placements	VI.8	90 766	
Honoraires non récurrents	VI.9		-167 662
Autres gains ordinaires	VI.10	350 785	· ·
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 574 387	10 540 236
Impôt sur les bénéfices		-844 535	-1 777 429
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 729 852	8 762 807
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		3 729 852	8 762 807
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables		3 729 852	8 762 807

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE SOTIPAPIER

Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 (Exprimé en Dinar Tunisien)

		2 014	2 013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		3 729 852	8 762 807
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		2 010 048	1 230 742
- Résorption de la prime de mise à niveau		-70 608	-249 322
- Variation des :			
* Stocks		-8 739 799	4 527 674
* Créances		5 516 080	-8 815 364
* Autres actifs		-1 532 985	1 407 027
* Fournisseurs et autres dettes		2 904 345	1 308 679
* Autres passifs		-180 638	694 005
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	VII.1	3 636 295	8 866 248
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-3 393 884	-3 337 682
Décaissements liés à la cession d'immobilisations financières		-147 126	-137 314
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	VII.2	-3 541 010	-3 474 996
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution de dividendes		-5 987 500	-5 967 500
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	VII.3	-5 987 500	-5 967 500
Variation de trésorerie	VII.4	-5 892 215	-576 248
Trésorerie au début de l'exercice		5 660 161	6 236 409
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-232 054	5 660 161





Tunis, le 30 avril 2015

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton SOTIPAPIER 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations réalisées en 2014 (Autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- La société CTTM, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER des frais d'entretien et de réparation totalisant 2.093 DT.
- 2. La société SOTIPAPIER a facturé à la société ECRT, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2014 et ce pour un montant de 28.000 DT.

Par ailleurs, nous présentons ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec les différentes sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2014:

Transactions au cours de l'exercice 2014:

Société	Vente	Achat	Prestation de service par nature
GNC	3 714 794	-	-
ECRT (*)	-	1 309 282	-
COSEMAT	-	-	88 955 Transit
CTTM	-	-	448 806 Transport
JTL	-	-	119 564 Conseil et assistance
Total	3 714 794	1 309 282	657 325

(*): SOTIPAPIER détient 40% du capital de la société ECRT.

Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2014:

Société	Solde fournisseur	Solde client
GNC	-	260 400
ECRT	545 293	-
COSEMAT	18 015	-
CTTM	86 610	_
Total	649 918	260 400

- 2. Conventions et opérations réalisées en 2014 relatives à des conventions antérieures (Autres que les rémunérations des dirigeants)
- 1. Courant l'exercice 2012, la société SOTIPAPIER a conclu avec la société HAN TN, actionnaire, un contrat de prestation de services en vue d'accomplir des missions d'audit économique, social, technique et administratif ainsi que des prospections de marché. Le montant facturé au titre des prestations fournies au cours de l'exercice 2014, s'élève à 315.253 DT. Ce montant inclut la prise en charge par HAN TN de la rémunération du Directeur Général. Au 31 décembre 2014, les dettes envers la société HAN TN s'élèvent à 353.083 DT.
- 2. La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, portant sur 4 terrains à vocation agricole. Les contrats ont été conclus le 1er mai 2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de 2014, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Le directeur général ne perçoit aucune rémunération directe auprès de la société SOTIPAPIER. Sa rémunération est prise en charge par la société HAN TN et fait partie des honoraires facturés dans le cadre de la convention ci-haut indiquée.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. En 2014, le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 75.000 DT.

Par ailleurs, lors de nos investigations, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri

AGO

Projet de Résolutions

PROJET DE RESOLUTIONS DE l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} juin 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [•].

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [•].

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve sans restriction ni réserve, les conventions réglementées établies conformément à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [•].

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect n'a pas pris part au vote et ses actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice 2014, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un total bilan de 44.764.935,859 dinars et un résultat net de 3.729.851,638 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [•].

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice 2014 s'est traduit par un résultat bénéficiaire net d'un montant de 3.729.851,638 dinars et retenant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

Résultat Net Au 31/12/2014	3.729.851,638
Résultats reportés	720.236,969
Reliquat 1	4.450.088,607
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	215.550,000
Bénéfices distribuables	4.234.538,607
Dividendes 2014 (23.950.000 actions * 0,150 DT)	3.592.500,000
Reliquat 2	642.038,607
Résultats reportés 2014	642.038,607

Soit un dividende de 0,150 dinar par action (13,76 % du nominal) dont 0,029 dinar provenant des bénéfices distribués à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013 et non soumis à la retenue à la source en application de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30/12/2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

La mise en paiement s'effectuerait à partir du 16 juin 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [•].

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer à titre de jetons de présence un montant global de quatre vingt dix mille (90.000) dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014, soit quinze mille (15.000) dinars par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [•].

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [•].

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer monsieur David Rey comme nouveau représentant permanent de la société Value Consulting au sein du conseil d'administration de la société pour une période expirant avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [•].

Monsieur David Rey présent à la réunion déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à terme, décide de nommer à nouveau la société Conseil Audit Formation « CAF », société d'expertise comptable, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B18895, comme commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans commençant à partir de l'exercice 2015 et expirant avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [•].

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procèsverbal pour accomplir toute formalité et publication partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [•].

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée àheures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau présents ou représentés.



www.sotipapier.com

Nous contacter:

relation.investisseurs@sotipapier.com

direction@sotipapier.com